



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 20/09/2024
Reçu en préfecture le 23/09/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240917-D2024_105_SI-AR

DECISION 2024-105

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils des procédures européennes fixés par décret pour leur passation,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant le besoin de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs relatif à la mise en œuvre de prestations de mapping,

Considérant que le service ne peut être fourni que par un opérateur économique déterminé conformément à l'article R2122-3 du code de la commande publique,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de prestations de services pour « l'organisation et la mise en œuvre d'une vidéo mapping sur les ouvrages de la ligne Maginot Immerhof d'Hettange-Grande et Galgenberg de Cattenom » les 8-9 et 15-16 novembre est conclu le 17 septembre 2024 avec la société Immersiv Element à 67800 BISCHHEIM, pour un montant de 79 148 € H.T. soit 94 977,60 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 17 septembre 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 23/09/2024